

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 8 Floréal, an VI.



Arrestation et exécution d'un des principaux chefs de Passwan-Oglou. — Synode grec tenu à Constantinople. — Réponse de la députation de l'Empire à la dernière note des plénipotentiaires français. — Anecdote sur le comte de Cobenzel. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Départ de Buonaparte pour Rastadt. — Arrivée à Florence de plusieurs caisses d'argenterie venant de Rome.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 francs pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

TURQUIE.

De Constantinople, le 22 ventôse.

Le pacha de Romélie vient encore de s'emparer d'un des chefs les plus marquans dans le parti de Passwan-Oglou ; c'est un de ses premiers officiers, primat de Pazurgik, nommé Sirikli-Oglou. Il devoit être conduit vivans dans cette capitale pour y subir son supplice ; mais comme il étoit du corps des janissaires, la Porte a cru qu'il convenoit aux ménagemens qu'elle observe, de le faire exécuter sur les lieux. Le pacha l'a, en conséquence, fait décapiter, & a envoyé sa tête à Constantinople.

Le 10 ventôse, le général Saint-Cyr ayant reçu officiellement la nouvelle de la ratification du traité de Campo-Formio, a fait en cérémonie, & accompagné de tous ses nationaux, une visite au baron de Herbert-Rathkeal, internonce impérial, qui la lui a rendue immédiatement, suivi de ses drogman & de son chancelier. Ce même ministre, après être retourné chez lui, est resorti de nouveau de son palais avec un cortège plus considérable, pour faire sa visite à M. de Dsgen, ambassadeur batave. Ce dernier la lui a rendue quelques minutes après.

Le 11, le patriarche grec a tenu un synode national, où son clergé ainsi que les principaux membres de la nation ont été appelés. L'objet de cette assemblée a été la réforme du luxe ruineux & indécent qui s'est introduit chez les Grecs, & plus particulièrement encore le redressement de la morale parmi le clergé grec, dont la dépravation devoit attirer la sollicitude du chef de cette église. Il est émané, en conséquence, le lendemain de la tenue de ce synode, un mandement du patriarche, qui, en remettant sous les yeux des ecclésiastiques leur institution primitive, tonne contre la corruption actuelle, & menace du châtiement des galères à perpétuité, ceux qui seront surpris dans l'ivresse, ou convaincus de liaisons malhonnêtes & contraires à leur état.

C'est le 13 ventôse que Rachid-Mehemed, reis-effendi, est mort d'une fièvre putride, âgé de 50 ans. Le 15, l'ametzi, ou secrétaire des affaires étrangères, lui a succédé, & a été revêtu du caflan d'usage. Né à Constantinople, il a été élevé, pour ainsi dire, dans les bureaux dont il a parcouru tous les échelons.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, du 29 germinal.

Dans sa séance d'aujourd'hui, la députation de l'Empire a résolu de répondre à la dernière note des ministres français, du 18 de ce mois, de la manière suivante :

« Que leurs déclarations sur les diverses propositions de la députation de l'Empire, sont ou évasives ou incomplètes ; qu'à la vérité le sort des titulaires qui sont dans le cas d'être sécularisés, & que la note des ministres français recommande à la sollicitude de la députation, mérite la plus grande considération ; que néanmoins on ne peut s'occuper d'opérations ultérieures sur la base des indemnités que leur note recommande, sans la connoissance préalable des circonstances qui doivent servir à les régler ; qu'on attend cette connoissance de la discussion & de la décision sur les 18 articles proposés, qui seule peut donner la mesure exacte des pertes, sans laquelle on ne peut assigner les indemnités ; qu'en conséquence, on persiste avant tout à demander des réponses satisfaisantes & complètes sur la retraite des armées de la rive droite du Rhin, sur la renonciation de la France à toute prétention ultérieure en Allemagne, & sur les 18 articles déjà mentionnés ».

A cette occasion, l'Autriche a déclaré que les notes de la députation de l'Empire, qui jusqu'à présent avoient été remises aux ministres français par la commission impériale, sans l'expression formelle de son adhésion, ne pouvoient être considérées de la même manière que si cette commission y avoit accédé par son silence.

Les bruits d'une prochaine rupture entre l'Autriche & la France, se renouvellent depuis quelques jours, sans qu'on en connoisse le motif. Les uns disent que le comte de Cobenzel ne reviendra plus à Rastadt, & regardent son rappel comme un signal de mésintelligence ; d'autres assurent qu'il reviendra dans quinze jours.

A propos de ce ministre, voici une anecdote qui a donné ici quelque gaîté. Il a prêté sa voiture de voyage à mademoiselle Hyacinthe, actrice du théâtre de Strasbourg, pour retourner en cette ville & revenir. Au moment de son rappel, il a envoyé un postillon en hâte à Strasbourg, pour y chercher cette voiture qui lui étoit nécessaire : la jeune demoiselle a renvoyé l'homme comme il étoit venu, en disant qu'un de ses amis étoit allé à Mayence avec la voiture, & qu'elle ne savoit quand il en reviendrait. Le comte de Cobenzel a été forcé de se contenter de cette raison, & de partir avec une voiture de louage.

D'Ulm , le 27 germinal.

On est étonné ici de l'ordre qui vient d'arriver pour la suspension de la vente des matériaux & autres ustensiles de fortifications, dont on étoit occupé depuis quelque tems. On craint qu'un tel ordre ne précède celui de reprendre les travaux des fortifications de notre ville.

Un corps assez considérable de troupes impériales quitte le Tyrol pour entrer en Suabe.

S U I S S E.

De Bâle , le 30 germinal.

Les séances du corps législatif helvétique continuent avec beaucoup de calme. Notre concitoyen Legrand, nommé membre du directoire exécutif, se dispose à partir pour Aran. Il a d'abord refusé d'accepter, parce que le directoire helvétique paroissoit avoir trop de puissance & trop de moyens pour opprimer la Suisse. Ce n'est que sur la déclaration formelle du citoyen Lecarlier, « que dans la suite le corps législatif pourrait porter les » changements, dans la constitution helvétique, qui lui sembleroient nécessaires », que Legrand a accepté, en déclarant qu'il demanderoit formellement au corps législatif que le pouvoir du directoire fût plus limité.

Ce trait lui fait beaucoup d'honneur.

Un corps de huit cents français se trouve à Aran, pour veiller à la sûreté des pouvoirs suprêmes de la république helvétique.

A N G L E T E R R E.

De Londres , le 23 germinal.

M. Staler, messenger d'état, est parti le 16 pour Yarmouth, où il doit s'embarquer. Il est chargé de dépêches pour Berlin & Pétersbourg.

Dans un conseil tenu le 15, au bureau de lord Grenville, M. Dundas a présenté le modèle des uniformes & des piques qui doivent servir pour la levée en masse.

La flotte de la mer Baltique a mis à la voile le 13, par un vent favorable; elle est convoyée par le vaisseau de guerre le *Good intent*.

Le neuvième rapport du comité des finances établit que les frais de perception des nouvelles taxes s'éleveront à 49 pour cent.

Les derniers papiers d'Amérique rapportent que les différends existant entre les Etats-Unis & l'Espagne, relativement à leurs limites, sont absolument terminés. Les postes de Natchez & quelques autres ont été cédés aux Américains, & ils en ont pris possession sur-le-champ.

Il paroît, par des lettres de Douvres, que, malgré tout ce qui a été dit de l'interruption des communications entre la France & l'Angleterre, la traversée est libre comme par le passé entre ce port & Graveline. C'est un bâtiment prussien qui a apporté ici les dernières gazettes de Paris.

Le marquis Cornwallis, accompagné des colonels Twiss, Macleod & Parish, est arrivé à Douvres, dans la soirée du 18; ils ont procédé, le lendemain matin, à l'examen des travaux commencés dans les environs de cette ville.

Le bruit court qu'un bâtiment de la flotte d'Oporto est tombé au pouvoir des Français, & l'on craint beaucoup pour le reste.

Asiley vient d'annoncer un divertissement intitulé : *Coup-d'œil dans le bassin de Dunkerque, ou les Bouledogues anglais contre les Radcaux français.*

On mande de Dublin que, dans la nuit du 11 au 12 de ce mois, les armes de plusieurs particuliers de cette

ville & des environs ont été confisquées par le député tow-major Birr, secondé d'un détachement de militaires, d'après la nouvelle proclamation du gouvernement.

H O L L A N D E.

De la Haye , le 29 germinal.

Notre directoire exécutif a arrêté, le 23 de ce mois, que les membres de l'assemblée nationale qui ont donné leur démission à la suite de la révolution du 3 pluviôse, ne pourront voter pour l'acceptation de la constitution, & qu'ils resteront sous la surveillance de leurs municipalités.

On a commencé hier à épurer les assemblées primaires pour l'acceptation de la constitution, qui doit être présentée à leur sanction le 4 floréal. On ne doute pas qu'elle ne soit généralement acceptée.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Strasbourg , le 2 floréal.

Enfin la députation de l'Empire a présenté une nouvelle note aux ministres français, en réponse à la dernière demande de ceux-ci, relativement à la suppression des titulaires. On ne connoît pas encore le contenu détaillé de cette note. Cependant on sait que la députation propose aux ministres français de fixer d'abord les dédommagemens qui doivent échoir aux princes & états lésés, & de convenir ensuite de la suppression de quelques titulaires. Elle demande en outre que les ministres français se déclarent clairement sur les dix-huit articles, annexés à une des dernières notes de la députation. On croit que plusieurs états de l'Allemagne auront, par la paix de Rastadt, une constitution beaucoup plus représentative que jusqu'à présent.

Les otages bernois, qui se trouvent dans notre ville, ont obtenu la faculté de quitter la citadelle, & de se loger dans une auberge de Strasbourg.

Aujourd'hui, le 3^e. bataillon de la 109^e. demi-brigade est parti pour la Suisse, ainsi que six compagnies d'artillerie. Notre ville se trouve dans ce moment presque sans garnison; la garde nationale fait le service. Nous attendons dans quelques jours deux demi-brigades de l'armée de Mayence, qui ont formé jusqu'à présent la garnison de Luxembourg.

De Bruxelles , le 4 floréal.

La cavalerie française qui avoit pris des quartiers d'hiver sur la Meuse, dans le pays de Juliers & dans la ci-devant province de Limbourg, vient de se mettre en mouvement de toutes parts, pour aller passer le Rhin au pont de Neuwied. Plusieurs autres corps d'infanterie sont aussi en marche des Ardennes vers la même destination. Ces troupes se rendent sur la rive droite du Rhin au corps d'armée qui se rassemble de ce côté-ci de la Nidda. Le général Hatry a fixé la position qu'il devoit prendre. Le quartier-général restera à Wetzlaer. Les généraux d'Hauptoult, Lesbvre, Oswald & plusieurs autres, seront employés à cette armée. Les lettres qui nous donnent ces détails, ajoutent, que si les négociations avec l'Empire traînent encore en longueur, cette armée pourroit bien entrer à Francfort & occuper les deux rives du Meyn.

On mande de Middelbourg, qu'il va sortir sous peu de jours de ce port, une flotille composée de quatre cutters, d'une frégate & de quelques chaloupes canonnières. Elle est destinée, suivant toutes les apparences, à venir prendre

à Anvers les bâtimens de transport qui y sont rassemblés. Chemin faisant, elle ramassera ceux qui se trouvent à Hulst, Axel, le Sas-de-Gand, afin de les conduire à Dunkerque.

Des lettres de Rastadt portent que notre compatriote Doutrepont, n'avance point du tout dans l'objet de sa mission, qui est absolument relative aux dettes contractées par la maison d'Autriche dans la ci-devant Belgique, avant & pendant la guerre. On prétend que le comte de Cobenzel a déclaré, qu'il ne restoit à la charge de l'empereur que les emprunts hypothéqués à-la-fois sur la Belgique, la banque de Vienne & les états héréditaires de l'Autriche en Allemagne. Il paroît qu'il a été aussi question des émigrés Belges. On parle, pour éclaircir toutes les difficultés à cet égard, de quelques articles additionnels au traité de Campo-Formio.

Tous les officiers & employés au service de l'Autriche qui étoient revenus ici, en sont partis sans aucune exception; pour retourner en Allemagne.

De Paris, le 7 floréal.

Toutes les conjectures sont encore une fois trompées. Il est officiellement annoncé que c'est pour Rastadt que part le général Buonaparte.

— Les journaux officiels n'ont encore rien publié sur les événemens de Vienne. A ce que nous en avons déjà dit, on ajoute que la maison de Bernadotte a été assiégée pendant quatre heures; que ce n'est qu'après quatre heures de désordres & de tumulte, que la force armée a été envoyée pour délivrer l'hôtel de France; qu'un des secrétaires a failli perdre la vie en y entrant; que quinze personnes renfermées dans l'hôtel ont fait face, le sabre & le pistolet à la main, à la multitude attroupée & criant: *vive l'empereur! à bas le drapeau!* qu'après les premières violences, Bernadotte a déclaré aux ministres autrichiens qu'il cessoit toute communication avec eux; & que ce n'est qu'au bout de huit heures qu'il a pu obtenir les passe-ports qu'il demandoit.

Les uns mettent l'archiduc Charles en querelle avec Bernadotte; les autres publient au contraire que ce prince est monté à cheval, à la tête du régiment qui a dissipé les séditieux. Ce qui paroît certain, c'est que pendant que le directoire délibéroit sur les mesures à prendre pour venger l'honneur national, il lui est arrivé un courrier de Vienne, avec des dépêches de l'empereur portant qu'il étoit prêt à accorder à la république les réparations qu'exigent les outrages reçus par son ambassadeur.

On parle aussi d'une proclamation ou acte impérial publié le lendemain dans Vienne, improuvant les excès commis & invitant le peuple à rentrer dans le calme & dans le devoir. Mais ceux qui ont lu cette pièce, la trouvent vague, insignifiante, & s'étonnent de n'y rien voir concernant la punition des auteurs & instigateurs de l'attroupelement.

— Voici ce que nous trouvons dans une gazette imprimée à Milan même, en date du 28 germinal, sur les changemens qui viennent d'avoir lieu dans le gouvernement cisalpin. Nous en rapportons les expressions textuelles.

« De grands changemens viennent d'avoir lieu dans le corps législatif de la république cisalpine, & notamment dans le directoire. Trois membres du grand conseil, six du conseil des anciens, deux directeurs & le secrétaire-général du directoire, ont été destitués, & tous le sont

par ordre du directoire de France. Les deux directeurs & même le secrétaire du gouvernement, ne sont point regrettés, au contraire. . . . Les membres des anciens sur qui tombe le foudroyant anthème, ne le sont pareillement point, au contraire. . . . Mais les membres du conseil des jeunes, ah! (dit-on de toutes parts) c'est dommage! ils étoient vertueux; ils étoient républicains.

» Les deux membres du directoire cisalpin, qui ont été destitués, viennent d'être remplacés. Les citoyens Terti & Lamberti sont ceux qui leur succèdent ».

« Nous apprenons que les scélés viennent d'être mis sur les presses servant à imprimer le *Moniteur italien*. Le citoyen Custodi, un des rédacteurs, a été arrêté ».

« Un grand nombre de patriotes piémontais, réfugiés soit à Gènes, soit à Milan, &c. se sont réunis secrètement en deux corps d'armée, & marchent par différens chemins dans le Piémont. Déjà, s'il faut en croire le bruit public, ils ont planté l'arbre de la liberté dans plusieurs endroits, & attaquent sur plusieurs points leurs oppresseurs ».

— Le directoire, a dit-on, envoyé hier au ministre de la police une vingtaine de lettres de destitution, avec ordre de renvoyer de suite les employés qu'elles concernent.

— Parmi les étrangers qui affluent à Rastadt, on remarque le comte de Rasumowski, venu de Russie. On soupçonne que son voyage a quelque but politique, quoiqu'il le cache avec soin.

— On croit que le comte de Cobenzel a quitté Rastadt pour se rendre à Berlin & s'y entendre avec les ministres prussiens sur l'affaire des indemnités.

— Une lettre du Havre, en date du 4 de ce mois, porte qu'il n'y a rien de nouveau sur la situation de la flotille, qui est toujours à Salenelles.

— Plusieurs caisses d'argenterie, du poids de cinq mille chacune, venant de Rome par Perouse, ont été conduites à Florence par les commissaires français, & déposées chez le banquier Sassi, qui les a reçues en dépôt pour le compte de la république française. Trois mille livres pesant d'argent & quelques livres pesant d'or, faisant partie du million que la république de Lucques prête à la république française, ont été aussi conduites à Florence.

— Mille hommes de troupes françaises, nouvellement débarqués à Civita-Vecchia, formeront la garnison de cette place.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen POULAIN-GRANDPREY.

Séance du 7 floréal.

Sur la demande de l'ex-conventionnel Bessroy, le conseil autorise son bureau à délivrer à ce citoyen un certificat de résidence pour tout le tems qu'il a siégé soit à la convention, soit au corps législatif.

Les professeurs de l'école centrale du département des Basses-Pyrénées, demandent le paiement du traitement qui leur est dû. — Renvoyé au directoire.

Sur le rapport de différens membres, le conseil valide les opérations des assemblées électorales de la Haute-Vienne, de la Haute-Marne, de l'Indre, du Loiret, de la Mayenne & de Maine & Loire.

Organe de la commission d'instruction publique, Duho

fait adopter un projet de résolution, portant que la vie du général Hoche sera distribuée aux membres des deux conseils. Le même projet porte qu'il sera fait un message au directoire pour le consulter sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de faire réimprimer cet ouvrage pour le distribuer aux élèves des assemblées primaires à titre de prix.

Fabre fait mettre 118 mille francs à la disposition du ministre des relations extérieures pour le paiement de l'arriéré dû aux agens diplomatiques.

Bergier fait consacrer une somme de 241 mille francs pour le paiement des pensions des veuves & orphelins des mariés & autres citoyens morts pour la patrie.

Le conseil s'est occupé ensuite quelques instans de plusieurs affaires particulières.

Un secrétaire lit le message suivant :

Le directoire exécutif au conseil des cinq-cents.

« Citoyens représentans, le directoire exécutif a reçu pendant la tenue des séances de l'assemblée électorale du département de la Seine, des renseignemens détaillés sur ses opérations. Le moment est venu de vous les faire connoître, & c'est un devoir qu'il remplit avec d'autant plus d'empressement, qu'il s'agit d'éclairer votre religion sur un objet qui tient essentiellement au maintien de la constitution, au salut de la république, & à la tranquillité de tous les citoyens.

« Le directoire exécutif appelle toute votre attention sur les pièces qu'il vous transmet, elles vous dévoileront des irrégularités innombrables, des manœuvres audacieuses, des violations manifestes de la constitution & des loix, dans lesquelles il est impossible de méconnoître l'influence étrangère.

« Les mêmes manœuvres se sont multipliées sur d'autres points de la république. Le directoire exécutif vous fera passer successivement les renseignemens qu'il a reçus à cet égard.

« Citoyens représentans, le peuple français attend de vous le repos & le bonheur dont vous êtes chargés de le faire jouir, lorsque vous vous êtes sagement réservé le jugement des élections. Le patriotisme qui vous anime est pour la nation entière un sûr garant que ses espérances ne seront pas trompées.

Signé, MERLIN, président.

On demande l'impression de ce message & le renvoi à la commission chargée d'examiner les procès-verbaux d'élections du département de la Seine.

Cette proposition est adoptée.

On demande la même décision pour les pièces dont la lecture n'est pas ordonnée.

Quelques membres pensent que pour le moment il suffit de les renvoyer à la commission sans les faire imprimer.

Cette proposition est adoptée.

Cassous fait la seconde lecture de la résolution sur le code hypothécaire & de quelques autres.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen POISSON.

Séance du 7 floréal.

Depuis le dépouillement du scrutin d'hier, les nouveaux

membres de la commission des inspecteurs sont les citoyens Lepayge, Decomberousse, Pompey, Pilastre & Cornudet.

Sur le rapport d'Hérard, le conseil rejette la résolution du 29 ventôse, qui autorisoit l'administration municipale de Villefranche, département de l'Aveyron, à acquérir une partie des bâtimens dépendans du ci-devant convent de la Visitation.

Dubault fait hommage au conseil, au nom du citoyen Lalande, astronome, d'un ouvrage sur la mesure du temps. Il saisit ce moment par retracer à ces collègues la conduite qu'il a tenue pendant la carrière législative qu'il va quitter. Depuis neuf ans, dit-il, j'ai été constamment étranger à toutes les factions, & je n'ai eu pour objet que la félicité du genre humain. Mon cœur & mes mains sont pures. Puisai-je, en me séparant de vous, mes collègues, emporter un peu de votre bienveillance, ce sera la plus douce récompense de mes longs travaux & des tribulations que j'ai supportées pour l'honneur & l'intérêt de ma patrie.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours.

On reprend la discussion sur la résolution du 26 relative à l'école polytechnique.

Lacombe-Saint-Michel, Dedelay-d'Agier & Ysabeau la combattent comme contraire à l'égalité & nuisible au bien du service, en ce qu'elle réserve toutes les places du génie, de l'artillerie & des travaux publics aux élèves de l'école polytechnique.

Le conseil rejette cette résolution.

Bourse du 7 floréal.

Amsterd. 57 $\frac{7}{8}$, 59 $\frac{7}{8}$ à 60.	Montpellier 1 p. 2 b. 15 j.
Idem cour. 55 $\frac{7}{8}$, 56 $\frac{7}{8}$ à 57.	Rente provisoire
Hamb. 188, 186.	Tiers consol. 15 f. 38 c.
Madrid. 12 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{2}$ 1 f. 85 c.
Mad. effec. 15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$ 1 f. 80 c.
Cadix. 12 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{8}$
Cad. effec. 15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin. 106 f. 25 c.
Gènes. 95 $\frac{1}{2}$, 94 $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg. 50 f. 50 c.
Livour. 104, 103.	Portugaise. 97 f.
Geneve. 1 $\frac{1}{2}$ à 2 p. arg. cour.	Piastre. 5 f. 28 c.
Bâle. pair, 1 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ perte.	Quadruple. 81 f. 25 c.
Lyon. pair 10 j.	Ducat d'Hel. 11 f. 62 c.
Marseille. 1 p. $\frac{9}{10}$ b. 15 j.	Guinée. 26 f. 50 s.
Bordeaux. pair 12 j.	Souverain. 34 l. 75 c. à 35 l.

Esprit $\frac{3}{4}$, 492 à 495 f. — Eau-de-vie 22 deg., 385 à 460 f.
 — Huile d'olive, 1 f. 20 à 30 c. — Café Martin, 3 f. à 3 f. 10 c.
 — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 60 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 50 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 50 à 70 c. — Savon de Marseille, 1 f. 20 à 25 s. — Coton du Levant, 2 f. à 2 f. 50 c.
 — Coton des isles, 2 f. 90 c. à 3 f. 50 s. — Sel, 4 f. 25 s.

MARIA, OU LE MALHEUR D'ÊTRE FEMME; ouvrage posthume de Mary Wolstonecraft-Godwin, imité de l'anglais; par B. Ducos Pâtes, 2 liv. & 2 liv. 10 s. franc de port. A Paris, chez Maradan, rue André-des-Arts.

L'auteur est la femme du célèbre auteur de Cabb. On attend les propres mémoires de madame Godwin. Cette première production promet au moins de l'originalité & un grand mépris des préjugés, en donnant à ce mot toute l'extension possible.

A. FRANÇOIS.